



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

Code du produit: 5443

No CAS:

90063-37-9

Numéro CE:

289-995-2

Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Carl Roth GmbH + Co. KG

Schoemperlenstraße 3-5

76185 Karlsruhe

Allemagne

Téléfon: +49/(0)721 5606-0

Téléfax: +49/(0)721 5606-149

E-Mail: sicherheit@carlroth.de

Service chargé des renseignements: Division sécurité au travail et protection de l'environnement

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Institut National de Recherche et de Sécurité,

I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Indications complémentaires:

-

2.3 Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils sont donc uniquement être manipulés par du personnel spécialement formé avec le soin nécessaire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

90063-37-9 Essence de lavande

Code(s) d'identification

Numéro CE: 289-995-2

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

(suite de la page 2)

Après inhalation:**Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux sous l'eau courante pour plus de sécurité. Consulter un médecin lorsque des troubles apparaissent.

Après ingestion:

En cas de vomissement spontanément: Danger d'aspiration. Possibilité de défaillance pulmonaire.

Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants

Manifestations allergiques

Risques Danger d'aspiration**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter de respirer la vapeur. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant (les petits déversements avec un chiffon absorbant) et le jeter.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipeement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire:

(suite page 5)

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

(suite de la page 4)

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Filtre A (code de couleur "Brun").

Protection des mains:


Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, épaisseur > 0,3 mm.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

caoutchouc nitrile, épaisseur: $\geq 0,11$ mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 1

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolor à jaunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.

valeur du pH:	Aucune information disponible.
----------------------	--------------------------------

Changement d'état

Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.

Point d'éclair	65 °C
-----------------------	-------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
------------------------------------	--------------------------------

Température de décomposition:	Aucune information disponible.
--------------------------------------	--------------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression : 04.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 04.11.2014

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

(suite de la page 5)

Auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Danger d'explosion:	Aucune information disponible.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Aucune information disponible.
Supérieure:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité à 20 °C:	~ 0,89 g/cm ³
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Vitesse d'évaporation:	Aucune information disponible.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Viscosité:	
Dynamique:	Aucune information disponible.
Cinématique:	Aucune information disponible.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter

Chauffage

L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

10.5 Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie: voir point 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Irrite la peau et les muqueuses.

(suite page 7)

**Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB**

(suite de la page 6)

des yeux:

Peut causer une gêne temporaire.
Après exposition intense risque d'irritations.

Après respiration:

Effet d'irritation provoqué par les vapeurs.

Sensibilisation:

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Effets CMR:**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité:

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Indications toxicologiques complémentaires:

Une description des symptômes n'est pas livrable.

Renseignements supplémentaires:

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:**Remarque:**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

(suite de la page 7)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

L'élimination des déchets est réglementée par des services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport
14.1 No ONU

ADR, IATA
IMDG

UN3082
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

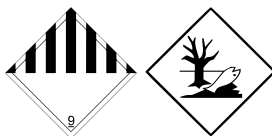
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Essence de lavande)

IMDG
IATA

néant
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Oil of lavender)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IATA



Classe
Étiquette

9 Matières et objets dangereux divers.
9

IMDG
Class

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA
IMDG

III
néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression : 04.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 04.11.2014

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

(suite de la page 8)

Indice Kemler:	90
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
Remarques:	Non soumis aux prescriptions de transports.
"Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Essence de lavande), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Règlement en cas d'incident:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Division: sécurité au travail et protection de l'environnement

Contact: Frau Weckemann

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)

LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression : 04.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 04.11.2014

Nom du produit: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE, DAB

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

(suite de la page 9)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR